

NORMES

COMMUNICATION

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Normes européennes sur la distribution / circulation d'eau

Objectifs :

Connaissance du contexte normatif, compréhension et application des premières normes européennes applicables aux piscines familiales.

Seront délivrées aux personnes assistant à la formation : le contenu de la norme c'est-à-dire le savoir, leur apprendre comment l'utiliser sur le terrain c'est-à-dire comment intégrer à la piscine les nouvelles dimensions, les nouveaux tests ; comment les vérifier. Si les constructeurs intègrent un produit manufacturé tel qu'une pièce à sceller ils doivent savoir concrètement quelles exigences doivent remplir le produit qu'ils vont mettre en œuvre et donc quelle attestation demander à leur fabricant.

C'est pourquoi lors de chaque module de formation le formateur s'efforcera de partir du contenu de la norme pour l'appliquer concrètement à partir d'exemples et d'explications pour expliquer à l'installateur à quel moment de sa réalisation il doit prendre en compte le contenu, à quoi sert ce contenu et comment il pourra prouver à la fin du process que sa piscine est conforme et répond aux exigences de sécurité de la norme.

Public concerné :

Dirigeants, salariés des entreprises spécialisées dans la construction de piscines, de spas ou d'abris, dans l'entretien de piscines ou dans la fabrication ou la distribution de matériels de piscines, de spa ou d'abris souhaitant acquérir une connaissance approfondie sur les nouvelles normes européennes concernant la distribution / circulation (série de normes EN 16713).

NORMES

COMMUNICATION

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Normes européennes sur les structures de piscines

Objectifs :

Connaissance du contexte normatif, compréhension et application des premières normes européennes applicables aux piscines familiales.

Seront délivrées aux personnes assistant à la formation : le contenu de la norme c'est-à-dire le savoir, leur apprendre comment l'utiliser sur le terrain c'est-à-dire comment intégrer à la piscine les nouvelles dimensions, les nouveaux tests ; comment les vérifier. Si les constructeurs intègrent un produit manufacturé tel qu'une pièce à sceller ils doivent savoir concrètement quelles exigences doivent remplir le produit qu'ils vont mettre en œuvre et donc quelle attestation demander à leur fabricant.

C'est pourquoi lors de chaque module de formation le formateur s'efforcera de partir du contenu de la norme pour l'appliquer concrètement à partir d'exemples et d'explications pour expliquer à l'installateur à quel moment de sa réalisation il doit prendre en compte le contenu, à quoi sert ce contenu et comment il pourra prouver à la fin du process que sa piscine est conforme et répond aux exigences de sécurité de la norme.

Public concerné :

Dirigeants, salariés des entreprises spécialisées dans la construction de piscines, de spas ou d'abris, dans l'entretien de piscines ou dans la fabrication ou la distribution de matériels de piscines, de spa ou d'abris souhaitant acquérir une connaissance approfondie sur les nouvelles normes européennes concernant les structures de piscines (série de normes EN 16582).

NORMES

COMMUNICATION

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Piscines collectives

Objectifs :

Connaissance des concepts de piscine privée à usage non collectif, de piscine privée à usage collectif et de piscine publique pour savoir quelle réglementation appliquer.

Seront délivrées aux personnes assistant à la formation le contenu de la réglementation existante pour les différents types de piscines. Le module sera accompagné de la remise d'un guide synthétisant les différentes réglementations existantes pour chacun des types de piscine.

Public concerné :

Dirigeants, salariés des entreprises spécialisées dans la construction de piscines, de spas ou d'abris, dans l'entretien de piscines ou dans la fabrication ou la distribution de matériels de piscines, de spa ou d'abris souhaitant acquérir une connaissance approfondie sur les nouvelles normes européennes concernant les structures de piscines (série de normes EN 16582).

NORMES

COMMUNICATION

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Responsabilité et droit de la construction

Objectifs :

Formation sur les règles existantes tant en matière de responsabilité qu'en matière de droit de la construction : responsabilité contractuelle, assurance et garantie décennale, assurance et garantie responsabilité civile.

Public concerné :

Dirigeants, salariés des entreprises spécialisées dans la construction de piscines, de spas ou d'abris, dans l'entretien de piscines ou dans la fabrication ou la distribution de matériels de piscines, de spa ou d'abris souhaitant acquérir une connaissance sur les règles existantes en matière de responsabilité et de droit de la construction.

NORMES

COMMUNICATION

CADRE RÉGLEMENTAIRE

Droit de l'urbanisme

Objectifs :

Formation sur les réglementations existantes en matière de droit de l'urbanisme pour les piscines et les abris.

Seront délivrées aux personnes assistant à la formation le contenu de la réglementation existante. Le module sera accompagné de la remise d'un guide synthétisant les différentes réglementations existantes pour chacun des types de piscine.

Public concerné :

Dirigeants, salariés des entreprises spécialisées dans la construction de piscines, de spas ou d'abris, dans l'entretien de piscines ou dans la fabrication ou la distribution de matériels de piscines, de spa ou d'abris souhaitant acquérir une connaissance approfondie sur les règles existantes en matière d'urbanisme.